

**Consultation publique du 9 décembre 2014 au 9 janvier 2015 concernant la suppression du service ISDN-BRI et changements au niveau du CPD dans l'offre RLO (Reference Line Offer).**

Par la présente j'ai l'honneur de vous informer que l'Entreprise des Postes et Télécommunications vient de publier sur son site Internet une version modifiée de son offre de référence RLO (Reference Line Offer) et invite le marché à lui faire parvenir ses commentaires en relation avec les modifications proposées.

Les modifications de cette nouvelle version RLO portent sur la fin de commercialisation du produit ISDN-BRI, comme les équipements terminaux ne sont plus disponibles sur le marché. Les raccordements ISDN existants restent en service et ne seront pas impactés par la fin de la commercialisation. Il est également à noter qu'avec la mise en service de la présente RLO, les opérateurs seront dorénavant titulaires de l'abonnement RLO. Tout trafic consommé sur le réseau téléphonique de POST Technologies en-dehors du trafic CPS sera facturé à l'opérateur qui lui le facturera à son client.

La consultation relative à cette offre modifiée s'étend du 9 décembre 2014 au 9 janvier 2015.

L'Entreprise des Postes et Télécommunications invite toutes les parties intéressées à adresser leurs commentaires et réactions au sujet du document en consultation avant le 10 janvier 2015,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [regulatory-telecoms@post.lu](mailto:regulatory-telecoms@post.lu), ou
- par courrier postal à : POST Technologies  
Département Développement et Vente en Gros de Produits  
L-2999 Luxembourg

Pour les besoins de la présente démarche, il est rappelé que dans les contributions une distinction peut être faite entre des parties confidentielles et des parties non confidentielles. Les répondants sont invités à identifier clairement les éléments confidentiels de leur contribution.

Les réponses reçues seront publiées sur le site Internet de POST Technologies dans le respect du secret d'affaires. Les parties identifiées comme confidentielles ne seront pas rendues publiques. Parallèlement, l'ensemble des contributions, y compris les parties confidentielles, seront communiquées à l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Gaston Bohnenberger  
Directeur